

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-146 du 28 Juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Salle des Fêtes d'ACHIET-LE-GRAND, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET - V. THIEBAUT - A.M. BARBIER - P. LAGUILLER - M.F. NAWROCKI - N. CARON -

MM. J. MAHIEU - H. TABARY - Y. BONNERRE - E. LEFEBVRE - M. BECQUES - E. REMY - Ph. GORGUET - G. CUVILLER - J.M. PLESSIET - L. CORBEAU - A. DOBOEUF - P. COLLE - Cl. AUDEGOND - S. NACRY - J.N. MENAGE - J. FORESTIER - F. MATHON - Ph. LEFORT - X. LEROUX - D. TABARY - H. COPIN - Ph. FATIEN - L. ANTINORI - D. BASSEUX - X. POUILLAUDE - G. TRANNIN - D. DELEPLACE - J.P. POUTRAIN - J. VASSEUR - J.M. BLAISE - J. DESCAMPS - Ch. HEMAR - I. LESAGE -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE

M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN

M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE

M. M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE

M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.F. BERTIN

Mme V. THIEBAUT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

**Objet :** Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté des articles L 411-1 - L 411-5, 6 et 7 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les délégations de Service Public et plus particulièrement l'article L 411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise la composition de la Commission de Délégation de Service Public.

Monsieur le Président explique que dans les communes et les E.P.C.I. de 3 500 habitants et plus, la Commission est composée du Président de l'E.P.C.I. ou de son représentant ainsi que de cinq membres de l'Assemblée délibérante élus en son sein. Pour chaque membre titulaire un suppléant peut être désigné.

Monsieur le Président explique que siègent également dans cette Commission, avec voix consultative, le Comptable de la Collectivité ainsi qu'un représentant du Ministre chargé de la Concurrence. Peuvent également siéger, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la

collectivité territoriale désignés par le Président de la Commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la Délégation de Service Public.

Monsieur le Président propose, en conséquence, de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Président, sont élus à l'unanimité membres de la Commission de Délégation de Service Public les membres du Conseil de Communauté suivants :

Président	:	M. Jean-Paul DELEVOYE
Suppléant du Président	:	M. Jean-Jacques COTTEL
Membres titulaires	:	Mme Evelyne DROMART Mme Véronique THIEBAUT M. Gérard DUE M. Bruno DUVERGE M. Jean-Marie PLESSIET
Membres suppléants	:	M. Daniel TABARY M. Pierre COLLE M. Alain CHAUSSOY M. Lucien GUISE M. Jean-Paul BOUSSEMARD.

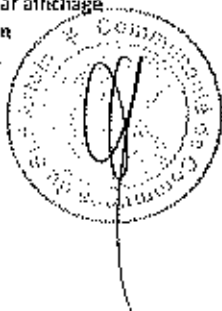
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 28 Juin 2013 et transmission en Préfecture le 28 Juin 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 28 Juin 2013 et transmission  
en Préfecture le 28 Juin 2013.

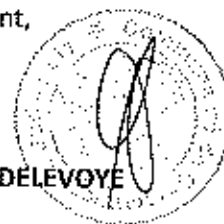
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

- 8 JUN. 2013

ARRIVÉE